



le travail

du permanent

Vol. 5 — No 7

21 février 1969

DANS SON MEMOIRE A OTTAWA LA C.S.N. FAIT UNE ANALYSE SEVERE DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE.

Nous publions ci-après un extrait du mémoire présenté par la CSN mardi le 18 février au gouvernement fédéral. Cette partie du document fait la revue des grands problèmes économiques de l'heure au Canada et analyse brièvement la tenue de l'économie canadienne en 1968. Le numéro de février du "Travail des Militants" exposera de façon beaucoup plus détaillé l'ensemble de ce mémoire qui a eu grand retentissement.

La publication de cette partie du mémoire dans "Le Travail du Permanent" inaugure une chronique périodique sur la conjoncture économique que YVON VALCIN, économiste au Service de recherche de la CSN, assurera.

Le prochain article de cette série précisera, dans une première partie, certains éléments de comptabilité nationale. Cette initiation à la terminologie des comptes nationaux facilitera d'autant la compréhension des problèmes de conjoncture qui seront discutés dans le cadre de la chronique. La seconde partie sera consacrée à une brève analyse du dernier budget pour l'exercice 1969-70, déposé récemment au Parlement par le président du Conseil canadien du Trésor, le ministre C. M. Drury, ainsi que d'autres sujets connexes.

Voici l'extrait du mémoire de la CSN:

PROBLEMES ECONOMIQUES

Sur le plan économique, les travailleurs et les salariés affrontent l'année 1969 avec beaucoup d'angoisse. Ils s'inquiètent sérieusement du manque de vigueur et de leadership de la politique économique de votre gouvernement pour régler certains problèmes de conjoncture affectant douloureusement les travailleurs et les salariés, en l'occurrence le taux de chômage élevé et l'inflation. Ces deux facteurs se sont concertés pour faire de 1968 une année économique paradoxale, et cette conjoncture persistera sans doute si votre gouvernement ne se décide guère d'assumer ses responsabilités économiques, pour juguler l'inflation d'une part, et infléchir l'ascension de la courbe du chômage, d'autre part. Le Financial Times écrivait récemment à ce sujet: "The growth rate (in 1969) will be close to the 5% potential estimated by the Economic Council of Canada. But it will be marred by a sharp rise in prices and high unemployment compared with the full employment years of 1964 and 1965".¹ Certes, le taux de croissance de l'économie canadienne était de 7.9%

en 1968, de 4.5% réels² et cette performance, tout en demeurant encore en deça de l'objectif de croissance annuelle de 5.5% en dollars constants (en termes réels) établi par le Conseil Economique du Canada³, se compare avantageusement à celle de 1967, soit un taux de 2.8% toujours en termes réels⁴. Selon les sources précitées, de même que les chiffres publiés par le BFS, la valeur monétaire du produit national brut aurait atteint \$68 milliards environ, dû principalement à une amélioration commerciale du Canada découlant en majeure partie d'une augmentation spectaculaire de nos exportations aux Etats-Unis de plus de 25%⁵. Cette augmentation spectaculaire de nos exportations aux Etats-Unis a été due en grande partie à certains conflits majeurs dans des secteurs-clés de l'industrie américaine.

La situation apparaît beaucoup plus sombre quand on analyse la tenue de l'économie canadienne, sous l'angle de l'emploi et des prix et c'est là tout le paradoxe que votre gouvernement a lui-même explicitement reconnu: "Dans un milieu économique où il existe une marge importante de ressources inexploitées, qu'il s'agisse de ressources humaines, d'usines ou de matériel, il ne devrait pas y avoir inflation",⁶ et un rédacteur économique cernait, en notre sens, d'une façon assez exacte le noeud de la politique économique que devrait suivre votre gouvernement en écrivant que "la tâche principale du Canada est de résoudre le problème du chômage dans une période d'inflation".⁷ Donc, en dépit d'une augmentation du taux de croissance, l'économie canadienne n'a pas su créer des emplois en nombre suffisant pour absorber la main-d'oeuvre fraîchement arrivée sur le marché du travail. On s'explique alors aisément que l'augmentation des investissements (5.7% en 1968) n'a pas pu empêcher un taux de chômage de 4.9%. Ce taux est nettement trop élevé par rapport aux possibilités réelles de l'économie canadienne. Le chômage a été particulièrement ressenti au Québec et dans l'Est du Canada. Face à une croissance des investissements et à cause du caractère relativement régionalisé du chômage qui frappe surtout l'Est canadien, il faudra en chercher la cause soit dans le manque de mobilité de la main-d'oeuvre, soit dans son incapacité technique à remplir les emplois disponibles, ou bien dans la composition des investissements qui ne seraient suffisamment générateurs de nouveaux emplois. C'est donc



toute la politique de main-d'oeuvre qu'il faudra, dans cette optique, intégrer à la politique économique pour enrayer ce chômage structurel dans l'économie canadienne. Nous savons que votre tâche n'est pas simple, mais il incombe à votre gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à ces difficultés; c'est la seule façon de mériter la confiance des travailleurs et des salariés.

Côté inflation, la perspective pour 1969 n'est guère réjouissante. Les prix ont augmenté de 4% en 1968 et le discours du budget prévoit une augmentation d'au moins 3.5% en 1969. Ce taux est nettement incompatible avec l'objectif de stabilité relative des prix que doit poursuivre la politique économique de votre gouvernement. Il conviendrait de s'arrêter sur ces deux importantes questions: chômage et inflation, pour ensuite mettre en lumière les faiblesses des politiques gouvernementales, face à cette situation.

1 — L'INFLATION

L'indice des prix à la consommation est passée de 152.6 en janvier 1968 et 158.0 à la fin de l'année, soit une augmentation de 4%. Inutile de rappeler que ce taux d'inflation anormalement élevé est une catastrophe pour un nombre immense de familles de travailleurs et de salariés. Il frappe d'une manière inhumaine tous les pauvres qui forment autour de 40% de la population du Canada, selon le Conseil Economique du Canada. Il force les syndicats à exercer de très grandes pressions dans les négociations collectives, pressions qui s'avèrent vaines trop souvent et que de toute façon les travailleurs et salariés non-organisés ne sont pas en mesure d'exercer. De toute façon, ce taux démesuré d'inflation dans l'économie canadienne apparaît inacceptable, parce qu'il a pour effet d'annuler le pouvoir d'achat réel des travailleurs et des salariés, en dépassant parfois le taux d'augmentation prévu du coût de la vie, sur lequel les syndicats s'efforcent d'aligner leurs revendications salariales.

2 — LE CHOMAGE

Parallèlement à la montée ascensionnelle des prix, le chômage au Canada atteignait un niveau qui a défrayé les manchettes de l'actualité économique et le place en tête de liste des maux sociaux du Canada. La CSN, quant à elle, faillirait à sa vocation et trahirait la confiance des travailleurs et des salariés qu'elle représente, si elle cessait de dénoncer cette plaie sociale. L'insécurité d'emploi, pèse comme une perpétuelle menace sur le travailleur et le salarié, quelque soit son occupation et son métier, quelque soit son ancienneté dans l'entreprise. Les fusions d'entreprises, l'automatisation, dans tous les secteurs industriels, la fermeture d'usines ou de chantiers, le tout sans égard aux conséquences sociales des décisions économiques qui s'y rapportent et en l'absence de dispositions propres à en atténuer les contrecoups sur les salariés, guettent les travailleurs, même ceux qui, après dix ans ou 20 ans de service, se croient à l'abri du chômage. L'extrême difficulté de se trouver de l'emploi, l'extrême pénurie d'emplois pour les étudiants, criante l'été dernier; l'insécurité pour les travailleurs d'âge mûr, incertains du lendemain et de l'avenir de leur emploi, de leur métier ou de leur entreprise; tout cela dépend à toutes fins pratiques de milliers de décisions d'intérêts privés, (et la réputation de cette machine est actuellement hors d'atteinte pour la masse des gens qui en subissent les effets désastreux).

Bref, le chômage a pris au cours de l'année 1968 des proportions inacceptables: 488,000 chômeurs au

Canada, en mars dernier, soit 6.4%⁸ de la main-d'oeuvre, ce qui représente deux fois plus environ que le taux de chômage compatible avec une politique de plein-emploi et de croissance soutenue de l'économie canadienne. Il faut le répéter: le chômage a été douloureusement ressenti au Québec particulièrement. En novembre dernier, fait sans précédent: le Québec remporte le championnat du chômage même sur les provinces maritimes! Il faut signaler, en outre au niveau des secteurs industriels, les péripéties et les déboires des chantiers maritimes (plusieurs ont fermé boutique et la Canadian Vickers, aux dernières informations, s'apprêteraient à le faire en juillet prochain) et les mises à pieds massives dans l'industrie textile, sans compter toutes les répercussions négatives sur d'autres secteurs. C'est ainsi que la fermeture de la G. T. Davie a occasionné 1,200 mises à pieds en juillet dernier. Du 18 avril 1968 au 3 janvier 1969, 801 mises à pieds à la division des chantiers maritimes de la Canadian Vickers, selon le relevé des cotisations versées à notre syndicat. Le mémoire sur la "Politique commerciale pour les textiles" présenté en juillet dernier par le comité patronal syndical de l'industrie textile signalait la disparition de 4,000 emplois dans cette industrie depuis 1966. Mêmes problèmes dans l'industrie du vêtement: fermeture récente de Victoria Shirt, diminution du nombre d'employés à Yamaska Shirt à Saint-Hyacinthe de 400 à 125, etc. . .

Cette revue-éclair de deux problèmes qui ont tenu la vedette dans la conjoncture économique, et qui causent tant d'inquiétude aux travailleurs et salariés pour l'année 1969, en l'occurrence l'évolution de l'indice des prix à la consommation, et le chômage, tient lieu d'introduction à l'étude de certaines questions spécifiques et à la critique de certaines mesures économiques décidées par le gouvernement fédéral. Elle éclairera en outre certaines recommandations de la CSN au cours des prochains développements.

3—FAIBLESSES DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

A) Le taux de chômage

A cet égard, la décision renversante a été la mise au rancart des programmes des travaux d'hiver. Le Québec ressentira douloureusement les effets d'une telle mesure au cours des deux mois prochains qui coïncident avec le sommet de la courbe du chômage au Canada. L'éventuel ministère des Affaires régionales qui est censé mettre en branle des programmes plus efficaces pour imprimer une nouvelle impulsion économique aux différentes régions du Canada n'est pas encore de structures capables de le rendre opérationnel avant un certain délai. De toute façon, les travailleurs et les salariés voudraient en savoir plus long sur les orientations générales de ce nouveau ministère. La politique budgétaire n'apparaît pas conforme aux besoins d'une économie qui ne fonctionne pas à son régime de croisière: le gouvernement fédéral, dans la situation actuelle, ne jugule pas l'inflation en comprimant ses dépenses. En même temps qu'il comprime les dépenses, il augmente le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, sans rien faire du côté des coûts de la publicité qui constituent visiblement une cause structurelle d'inflation. Par exemple, selon une publication du Bureau Fédéral de la Statistique, "Advertising Expenditures 1966" dans plusieurs industries telles que celle des cosmétiques, la publicité représente jusqu'à plus de 15% du prix de revient du produit acheté par le consommateur.



Il apparaît plutôt paradoxal que le gouvernement décide d'appliquer une telle politique budgétaire à une situation économique caractérisée par un taux de chômage anormalement élevé. Est-il raisonnable, en période de chômage qu'un gouvernement sous prétexte de combattre l'inflation, présente un budget d'austérité dont l'effet est justement de créer du chômage. De toute façon, les résultats sont là: le gouvernement tend à comprimer ses dépenses et l'inflation n'est pas contrôlée pour autant. Pire encore, le gouvernement n'arrive même pas à contrôler sa propre politique budgétaire. C'est ainsi que le dernier budget du gouvernement fédéral pour l'exercice 1969-1970 présenté par le président du Conseil du trésor, Monsieur Charles Drury, a déjà rendu caduques et désuètes les prévisions budgétaires contenues dans le Discours du budget de Monsieur Benson. En effet, les dépenses du gouvernement fédéral dépasseront de un milliard de dollars les prévisions pour le prochain exercice.

Il est dans l'ordre de toucher un mot ici sur les disparités régionales reliées à la nécessité d'une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre. Inutile de multiplier les données sur ce point. Elles sont abondamment connues. En dépit des constatations révoltantes du Conseil économique du Canada, tant sur la pauvreté que sur les disparités régionales, votre gouvernement ne semble nullement pressé de mettre en place les instruments et les mécanismes essentiels pour les atténuer. Le ministère du Développement régional assurera, certes un minimum de coordination et de cohérence, mais nous doutons fort qu'il soit en mesure d'imprimer à l'économie canadienne le dynamisme nécessaire pour promouvoir des investissements productifs et créateurs d'emplois.

B) Faillite de la politique de stabilisation

En ce qui concerne l'inflation, le gouvernement a-voie bien clairement son incapacité à prendre des mesures pour pallier la surchauffe des prix: "Nous devons admettre que nous ne sommes pas suffisamment au courant de tous les nombreux aspects du problème pour qu'il nous soit possible de formuler des réponses probantes. Nous manquons de données statistiques et nous n'avons pas fait suffisamment de recherches empiriques dans les domaines de la détermination des prix et des revenus au Canada⁹. Le gouvernement met aussi en doute l'efficacité des instruments fiscaux et monétaires et a confié à une commission des prix et des revenus la "mission d'étudier l'évolution des prix et des revenus au Canada, d'analyser les causes, les processus et les conséquences de l'inflation et de renseigner le grand public et le gouvernement quant aux moyens d'opérer la stabilisation des prix¹⁰. Cette "solution" au problème de l'inflation apparaît, très décevante pour les travailleurs et les salariés, pour plusieurs raisons. Premièrement, le gouvernement étale au grand jour son incapacité à faire face à la conjoncture économique, alors qu'il dispose de tous les services techniques pertinents. Deuxièmement, devant cette incapacité avouée du gouvernement de diagnostiquer adéquatement la situation économique du Canada, les travailleurs et les salariés voudraient bien connaître les justifications de sa politique économique, telle qu'elle se reflète, au moins en partie, dans le dernier discours du budget.

Comment peut-on appliquer des mesures économiques à une conjoncture que l'on connaît mal ou pas du tout? Tout compte fait le Livre Blanc du gouvernement sur les politiques pour la stabilisation des prix ne propose aucune politique. Il est un aveu de l'incapacité d'un gouvernement de faire face à la conjonc-

ture économique du pays. Il ne fait que renvoyer aux calendes grecques la stabilisation des prix, en la confiant à une commission chargée d'enquêter sur les causes de la montée des prix au Canada et d'éduquer le public canadien. La CSN n'y croit pas, mais ne cherchera pas à entraver le travail de cette commission. Elle réitère une fois de plus la nécessité d'instaurer un régime d'arbitrage des prix.

C) Les fermetures d'usines

On ne peut décidément empêcher les fusions d'entreprises, pas plus qu'on ne peut éviter, dans notre système économique, que des entrepreneurs décident de diminuer les opérations ou de les discontinuer. Mais l'acte criminel authentique qui consiste à disposer de la main-d'oeuvre comme on dispose du capital, des équipements ou des matières premières continue à se perpétuer, sans qu'aucune autorité ne songe à intervenir efficacement.

EN PLUS DES RECOMMANDATIONS PRECISES FORMULEES DANS UNE AUTRE SECTION DE CE MEMOIRE QUANT A L'APPLICATION DES ACCORDS DU KENNEDY ROUND, LA CSN RECLAME UNE LEGISLATION OBLIGEANT TOUTE ENTREPRISE A SERVIR UN AVIS PREALABLE DE SIX MOIS, AVANT TOUTE INITIATIVE AFFECTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA MAIN-D'OEUVRE.

4 — INSTALLATION D'UN REGIME D'ARBITRAGE DES PRIX

Si les forces du marché sont laissées à elles-mêmes sans aucune contrainte, sans aucune intervention, on continuera à entretenir le vieux préjugé que ce sont les travailleurs et leurs syndicats qui sont responsables de la hausse des prix avec leur "exagération" dans leurs demandes d'augmentation des salaires, alors que le plus récent chiffre avancé par le Ministère du Travail correspond à une augmentation moyenne des salaires de 6.7%¹¹ entre juin 1967 et juin 1968, soit à peine l'indice du coût de la vie et de la productivité. Plutôt que de freiner l'économie par une politique budgétaire restrictive, nous proposons une autre formule qui, à notre avis, protégerait plus efficacement les citoyens du pays. Nous croyons, en effet, qu'il est temps d'instaurer un régime d'arbitrage des prix par lequel les producteurs seraient tenus de justifier les hausses de prix. Il ne s'agit pas d'empêcher les producteurs de procéder aux augmentations désirées mais uniquement de les forcer à justifier publiquement leurs décisions avant de les appliquer. Personne ne contestera qu'il vaut mieux utiliser ce moyen plutôt que de restreindre l'économie en plongeant des milliers de personnes dans le marasme. Ce moyen, selon nous, aura une répercussion heureuse sur la stabilité des prix.

Les tribunaux qui seraient créés auraient au moins une double fonction:

a) juger des motifs invoqués par les producteurs primaires ou par l'industrie de base du pays ou encore par les distributeurs des produits et services essentiels, pour solliciter des hausses de prix et de les faire connaître au public s'ils ne sont pas justifiés;

b) enquêter dans tout secteur de la vie économique afin de dévister les abus dans le domaine de la structure financière des entreprises en autant que cette structure peut influencer les prix.

En corollaire, on nous opposera sûrement que s'il y a arbitrage des prix, il faudra un arbitrage des salaires. Effectivement, dans la Loi fédérale gouvernant les relations de travail, un tel arbitrage est prévu et appliqué. Les législations provinciales procèdent parfois différemment mais, à toutes fins pratiques, il faut retenir que les salaires ne sont jamais augmentés unilatéralement; c'est par voie de négociation que l'on y arrive et ceci constitue au moins l'équivalent d'un arbitrage tel que préconisé pour les prix. Il ne sera pas satisfaisant de se faire répondre que les consommateurs sont libres de refuser d'acheter si le prix ne leur plaît pas. D'abord, il y a des situations de monopole ou d'oligopole, et ensuite, il y a la publicité exploitée à fond. Enfin, la CSN ne s'objecte nullement à une politique de prix et de revenus en tant que telle: tout dépendra du contenu d'une telle politique et surtout des modalités de son application.

L'INDUSTRIE DES TEXTILES

Le Comité patronal-syndical de l'industrie textile sur lequel est représentée la CSN a déjà saisi, à maintes reprises, le Cabinet fédéral des problèmes et difficultés que connaît cette industrie, et de la nécessité d'une nouvelle politique commerciale en matière de textiles. Il s'agit d'une industrie qui subit une baisse très rapide des emplois, des fermetures d'usines à un rythme accéléré, et l'acceptation de la part des négociateurs canadiens de quotas exagérés à certaines importations. Plus récemment encore, la CSN, par le truchement de ce même Comité, a fait des représentations auprès du Comité parlementaire des finances et des affaires économiques, lors de l'étude du Livre blanc sur l'anti-dumping par ce Comité. La CSN endosse toutes les revendications du Comité patronal-syndical et n'a pas jugé nécessaire de les reprendre ici; il est surprenant que le gouvernement fédéral n'y ait encore donné aucune suite. Toutefois, elle voudrait assortir les propositions de politiques préconisées par le Comité patronal-syndical des recommandations suivantes, qui valent autant pour l'industrie du vêtement qui rencontre les mêmes problèmes.

Premièrement, tout en exigeant, du gouvernement fédéral l'adoption de mesures nécessaires pour déduire de façon suffisante les importations canadiennes de textiles, pour au moins enrayer la baisse de l'emploi dans l'industrie, elle voudrait mettre en garde le gouvernement fédéral contre toute politique à long terme visant à maintenir artificiellement ou, même à faire croître certains secteurs qu'il serait impossible de rendre concurrentiels sur le plan international.

Deuxièmement, elle suggère au gouvernement la formation immédiate d'un Comité tripartite patronal, gouvernemental de planification de la production textile, dont l'une des fonctions consisterait à établir une politique de commerce extérieur à long terme pour cette industrie. Parmi les instruments de planification de la production de l'industrie textile, il faudrait recourir, en plus de la négociation de quotas d'importations, aux subventions de l'Etat, soit directes, soit indirectes (exemptions de taxes ou amortissement accéléré), soit sous forme d'aide technique. En somme, cette planification de la production de l'industrie textile équivaut à contrôler et à provoquer s'il y a lieu, les changements structurels (changements dans la composition de la demande dus à l'apparition de nouveaux produits sur le marché, par exemple) pour éviter que les fermetures d'usines textiles et le travail à temps réduit ne se fassent, comme à l'accoutu-

mée, sur le dos des travailleurs. Ce contrôle ou bien même la provocation des changements structurels, peut contribuer à déplacer les travailleurs vers des secteurs où le Canada est relativement plus efficace.

Troisièmement, la planification de la production de l'industrie textile suppose elle-même une politique de main d'oeuvre efficace pour cette industrie. Cette politique de main-d'oeuvre efficace est la condition nécessaire d'une politique moins protectionniste. Il est bon de rappeler que le coût énorme d'une protection systématique des marchés textiles canadiens ne fait que reporter à plus tard l'émergence de problèmes qui, de toute façon, se poseront un jour ou l'autre. Cela revient à allonger d'autant la période pendant laquelle le consommateur devra supporter le fardeau des prix plus élevés à l'achat des produits domestiques protégés. Par contre, des subventions de l'Etat visant à assurer la mobilité occupationnelle et géographique des travailleurs constituent un investissement socialement rentable qu'il n'est pas nécessaire de renouveler indéfiniment.

Jointes à des subventions négociées par entreprise, ces politiques doivent viser à équivaloir, à toutes fins pratiques, à une sécurité d'emploi, et la CSN ne saurait cesser d'exiger une politique douanière protectionniste réclamée dans l'immédiat, tant que les travailleurs du textile n'auront pas la garantie d'une politique de main-d'oeuvre efficace leur assurant la sécurité d'emploi.

Quatrièmement, la CSN réclame la représentation des travailleurs par un observateur officiel aux négociations des quotas d'importations et de tout autre accord, genre Kennedy Round pouvant avoir des effets sur le volume d'emploi dans les industries canadiennes.

- 1) Financial Times, The Economy, p. 4.
- 2) Financial Times: Annual Economic Forecast and Survey of Industry, 1969, p. 5.
- 3) Voir Premier Exposé annuel: Objectifs économiques du Canada pour 1970, p. 47.
- 4) Canadian Business, Business Forecast for 1969, Dec. 1968, p. 22.
- 5) Banque de Montréal, Revue des Affaires, janvier 1969, p. 2.
- 6) Politiques de stabilisation des prix, Gouvernement du Canada, 1968, p. 19.
- 7) Bilan et Perspectives de l'Economie Canadienne, Quotidien la Presse, samedi, 25 janvier 1969.
- 8) Gazette du Travail, juillet 1968, Tableaux statistiques.
- 9) Politique pour la stabilisation des prix, Gouvernement du Canada, 1968, p. 18.
- 10) Gazette du Travail, décembre 1968, p. 756
- 11) Gazette du Travail, décembre 1968, p. 756.

le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.

Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN.

Composition et impression: Les Editions du Richelieu Limitée
100, rue Bouthillier, Saint-Jean, P.Q.

Tél.: Saint-Jean 347-5326

Montréal 658-0613

92